



ENTREPRISES DE TECHNOLOGIES PROPRES

SURVOL – FINANCEMENT DE PROJETS



Canada

 EDC

UN MONDE À CONQUÉRIR



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----------|
| LE FINANCEMENT DE PROJETS | 2 |
| QU'EST-CE QUE LE FINANCEMENT DE PROJETS? | 2 |
| UTILISATIONS DU FINANCEMENT DE PROJETS | 2 |
| ANALYSE COÛTS-AVANTAGES | 2 |
| POURQUOI LES PARRAINS DE PROJETS OPTENT-ILS POUR CETTE SOLUTION DE FINANCEMENT? | 2 |
| QUEL TYPE DE PROJETS DU SECTEUR DES TECHNOLOGIES PROPRES EDC FINANCE-T-ELLE? | 3 |
| FINANCEMENT DE PROJETS OU FINANCEMENT D'ENTREPRISES : QUELLE EST LA DIFFÉRENCE? | 3 |
| PROJETS PRÊTS POUR LA MISE EN CHANTIER | 4 |
| EXIGENCES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE PRÉALABLE | 6 |
| FINANCEMENT DE PROJETS | 6 |
| EXIGENCES EN MATIÈRE DE STRUCTURE DE FINANCEMENT DE PROJETS | 8 |
| ANNEXE 1 | 9 |

PORTÉE DU DOCUMENT

Ce document vise à aider les entreprises de technologies propres ou les promoteurs de projets à comprendre les exigences habituelles en matière de financement de projets. Il peut également se révéler utile aux partenaires de l'écosystème d'EDC qui souhaitent comprendre les exigences et les procédures propres au financement de projets avec la Société.

Ce document se divise en trois sections :

- 1. Financement de projets**, dans laquelle on définit le principe et le champ d'application du financement de projets.
- 2. Projets prêts pour la mise en chantier**, dans laquelle on dresse une liste de critères et d'exigences d'achèvement pour que les prêteurs, comme EDC, puissent procéder à l'examen du projet.
- 3. Financement de projets**, dans laquelle on énonce les exigences structurelles et en matière de contrôle préalable.





LE FINANCEMENT DE PROJETS

Cette section a pour but de définir le financement de projets et de déterminer quand celui-ci est adapté pour soutenir la réalisation de projets.

QU'EST-CE QUE LE FINANCEMENT DE PROJETS?

Le financement de projets est un type particulier de financement dont la structure financière est sans recours ou avec recours limité¹. Les capitaux empruntés et les capitaux propres nécessaires au financement du projet sont remboursés au moyen des liquidités générées par ce dernier. Le financement de projets est structuré de manière à surtout s'appuyer sur l'encaisse du projet comme source de remboursement. Les actifs, les droits et les intérêts du projet en constituent des garanties secondaires.

UTILISATIONS DU FINANCEMENT DE PROJETS

Le financement de projets peut être mis à profit pour différents types de projets. Il est habituellement utilisé dans les secteurs des industries extractives, de l'énergie et de l'infrastructure. Ces secteurs sont généralement caractérisés par un risque technologique bas, un marché relativement prévisible et la possibilité de vendre à un acheteur unique ou à plusieurs acheteurs importants au moyen de contrats pluriannuels (ex. : contrats d'achat fermes et limités).

Le secteur des technologies propres, lui, touche tout un éventail de domaines : recyclage, protéines de remplacement, production d'énergie renouvelable, stockage de l'énergie, entre autres. Les projets de technologies propres tendent à présenter un risque technologique plus élevé que les projets traditionnels. Ce risque varie en fonction des projets, mais de manière générale, le marché n'est pas toujours prévisible ou bien établi et parfois, en raison de son évolution, les prêteurs s'exposent à des risques².

ANALYSE COÛTS-AVANTAGES

En règle générale, l'analyse coûts-avantages est utilisée pour déterminer si les retombées économiques d'un projet sont plus importantes que son coût économique. Elle est particulièrement nécessaire pour les projets à long terme liés aux dépenses d'investissement de croissance. La première étape de l'analyse consiste à définir la structure financière, la combinaison de capitaux propres et de capitaux empruntés utilisés pour financer le projet. Puis, il faut établir et évaluer les retombées économiques du projet, et déterminer si celles-ci justifient le coût.

POURQUOI LES PARRAINS DE PROJETS OPTENT-ILS POUR CETTE SOLUTION DE FINANCEMENT?

- Le parrain peut emprunter les capitaux nécessaires à la structure financière du projet (plutôt que de s'appuyer uniquement sur les capitaux propres).
- L'examen du crédit se fonde en grande partie sur la projection des revenus générés par le projet.
- Le profil de remboursement de la dette est allongé et personnalisé afin de s'arrimer au flux de trésorerie attendu.
- Les droits des créanciers sont généralement limités au projet en soi.
- Le financement de projets permet d'entreprendre des projets qui seraient souvent trop imposants ou risqués pour une seule partie, en partageant le risque et les besoins de financement entre les différentes parties intéressées.

¹ Cela signifie que le créancier peut réclamer certains actifs de l'emprunteur, mais pas tous, si celui-ci manque à ses obligations.

² Ces risques se présentent lorsque la production du projet est vendue sur le marché, et non liée à un accord de vente à long terme.

QUEL TYPE DE PROJETS DU SECTEUR DES TECHNOLOGIES PROPRES EDC FINANCE-T-ELLE?

Si chaque projet est analysé selon ses points forts, nous prenons aussi en considération les éléments généraux présentés ci-dessous. Chaque projet pouvant en présenter une combinaison différente, il convient de considérer ce qui suit comme purement indicatif.

- Le coût du projet dépasse les 50 millions de dollars canadiens, et il est attendu que le projet génère un BAIIA annuel supérieur à 10 millions de dollars.
- Le projet a des retombées économiques avérées pour le Canada.
- Le projet présente un potentiel d'exportation, de la production du projet elle-même ou de la technologie qu'il met en valeur.
- Selon les prévisions, le projet devrait générer des revenus suffisants pour rembourser la dette et pour offrir un rendement adéquat aux actionnaires une fois mis en œuvre.

- Le projet répond aux exigences de contrôle préalable en ce qui concerne les assurances, ainsi que les aspects techniques, environnementaux, commerciaux, financiers et juridiques.
- L'alimentation en matières premières du projet est sûre et devrait perdurer.
- Les capitaux propres sont disponibles immédiatement pour couvrir les coûts initiaux du projet et remplir les exigences en matière de ratio capitaux empruntés/capitaux propres.

FINANCEMENT DE PROJETS OU FINANCEMENT D'ENTREPRISES : QUELLE EST LA DIFFÉRENCE?

Chaque type de financement présente ses avantages. Ce sont les besoins de chaque projet qui définiront celui qui est le plus adapté. Le tableau ci-dessous en présente brièvement les principales différences.

| FACTEUR | FINANCEMENT DE PROJETS | FINANCEMENT D'ENTREPRISES |
|--|---|---|
| Garanties pour le financement | Actifs liés au projet | Actifs de l'emprunteur |
| Traitement comptable | Généralement hors bilan | Au bilan |
| Niveau d'endettement pouvant être mis à profit | Selon les liquidités générées par le projet | Selon le bilan de l'emprunteur |
| Principales variables influant sur l'octroi du financement | Liquidités futures | Solidité du bilan, rentabilité, carnet de commandes, diversité et nombre de clients |



PROJETS PRÊTS POUR LA MISE EN CHANTIER

Cette section énonce les caractéristiques des projets dits « prêts pour la mise en chantier »³ pouvant être immédiatement examinés par un prêteur. Les personnes dont les projets remplissent les critères ci-dessous sont invitées à communiquer avec EDC, par l'entremise de leur gestionnaire de comptes, pour passer en revue les mécanismes de financement structuré et de financement de projets.

Une définition claire des projets prêts pour la mise en chantier aide les entreprises, les parrains de projets et les partenaires du secteur de plusieurs façons :

1. ils peuvent mieux cerner les projets dont la progression est suffisante pour recevoir un financement d'EDC;
2. ils peuvent communiquer avec EDC au bon moment pour faciliter son processus de triage du financement.

Pour EDC, les éléments suivants doivent être présents pour définir un projet comme étant « prêt pour la mise en chantier » et, de ce fait, pouvant être examiné par un prêteur.

Étude de faisabilité ou ingénierie et conception détaillées

- Un emplacement précis a été choisi, et la conception technique doit se trouver à un stade suffisamment avancé, habituellement la troisième phase de préexécution (FEL-3), et s'accompagner d'un descriptif de la manière dont l'installation sera construite, mise en service, exploitée et mise hors service en toute sécurité.
- Le projet doit s'accompagner d'une estimation détaillée des coûts (précision de +/- 10 à 15 %), d'un échéancier des travaux, d'un financement adéquat et d'un calendrier tenant compte des éventualités.
- Les maîtres d'ouvrage doivent être prêts à approuver les plans de construction de l'installation.
- Comme on l'explique ci-après, l'étude de faisabilité réalisée par l'ingénieur des maîtres d'ouvrage sera ensuite validée par le consultant technique indépendant des prêteurs dans le cadre du processus de contrôle préalable.

Conseiller financier ayant de l'expérience en financement de projets

- L'idéal serait qu'un conseiller financier ayant de l'expérience en financement de projets ait reçu un mandat complet (aux frais de l'emprunteur) pour faciliter ce qui suit :
 - modélisation financière
 - négociation de contrats (y compris les contrats de construction, de licence, d'exploitation et d'entretien, d'approvisionnement en matières premières et d'écoulement) convenant au financement d'un projet
 - conseils sur les sources de financement optimales (subventions, capitaux propres, prêt de premier rang ou subordonné)
- Il faut, au minimum, confier un mandat limité à un conseiller financier pour créer et actualiser un modèle financier au fil de la structuration, de la négociation et de la clôture financière.
- D'après l'expérience d'EDC, en confiant un mandat complet à un conseiller financier, on augmente considérablement ses chances de parvenir à une clôture financière, et on abrège le délai pour y arriver.

Financement par capitaux propres ou subventions

- Bien que les prêteurs puissent tenir un rôle pendant la préparation de la version définitive des contrats relatifs aux prises de participation, avant d'intervenir de façon significative dans une transaction, ils doivent savoir comment les maîtres d'ouvrage comptent réunir les capitaux nécessaires et qui sont les investisseurs financiers ou stratégiques, le cas échéant.
- D'après l'expérience d'EDC, en confiant un mandat complet à un conseiller financier⁴, on augmente considérablement ses chances de parvenir à une clôture financière, et on abrège le délai pour y arriver.

³ Les projets prêts pour la mise en chantier sont des projets d'infrastructure dont les volets de planification (planification financière, permis et licences) et d'ingénierie sont suffisamment avancés et qui disposent d'assez de financement pour que la construction puisse commencer sous peu.

⁴ EDC est disposée à fournir une liste de conseillers financiers triés sur le volet qui connaissent le domaine.

Financement par emprunt

Les prêteurs (ex. : banques commerciales canadiennes) ont déjà été pressentis ou le seront en parallèle avec EDC, et il existe une liste de participants potentiels.

Obtention de permis et de licences

- Les permis et licences requis ont été obtenus (où devraient l'être avant que la convention de prêt ne soit signée) auprès des pouvoirs publics.
- On parle notamment ici des autorisations et permis relatifs à la construction, à l'environnement, aux terrains, à l'alimentation en eau et en électricité ainsi qu'à l'accès aux infrastructures de transport, selon les besoins.
- Les prêteurs n'ont pas l'habitude de prendre des risques quant à l'obtention de permis, et dans des dossiers récents, le financement a été retardé parce que le client n'avait pas attaché assez d'importance aux démarches à faire et aux échéances à respecter pour obtenir un permis de construire complet, un problème qui entrave souvent de façon notable l'avancement des projets.

Contrôle préalable par le consultant technique indépendant des prêteurs

Les prêteurs devront engager (aux frais de l'emprunteur) un consultant technique indépendant d'expérience (ou un ingénieur indépendant) qui analysera les aspects techniques du projet (dont les coûts prévus, l'exécution et l'échéancier). Pour que le projet soit « prêt pour la mise en chantier », il faut donc absolument que le consultant puisse faire une visite des lieux, examiner les principaux contrats du projet, rencontrer les représentants de l'entreprise et consulter les rapports existants (ex. : étude de faisabilité réalisée par l'ingénieur des maîtres d'ouvrage ou étude d'ingénierie préliminaire) en vue de produire un rapport d'analyse.

À l'issue de ces démarches, le consultant remettra aux prêteurs et à l'emprunteur un rapport de contrôle préalable⁵ dans lequel seront évalués la technologie du projet, l'échéancier des travaux, les coûts de construction, les frais d'exploitation et les hypothèses relatives au modèle financier. Ce rapport est indispensable pour permettre aux prêteurs d'évaluer les risques dans le cadre de leur processus de crédit.

Après avoir remis son rapport, le consultant est invité à étayer les vérifications des coûts à l'achèvement pour chaque tirage mensuel et à aider les prêteurs à s'assurer de l'achèvement (certifier que l'usine a été intégralement mise en service et qu'elle est exploitée comme prévu).

Renseignements sur le marché

Si le projet est exposé au risque de marché (il n'y a pas de contrat d'écoulement, ou le contrat d'écoulement attribue le risque de fluctuation des volumes et des prix au projet ou aux prêteurs), les prêteurs demanderont vraisemblablement à un spécialiste indépendant des marchés (aux frais de l'emprunteur) de se prononcer sur les hypothèses de volumes et de prix qui sous-tendent le plan d'affaires ou le volet économique du projet.

Mise à l'échelle commerciale

Pour un premier projet d'envergure commerciale, on peut s'attendre à une certaine augmentation d'échelle, les maîtres d'ouvrage (ou les fournisseurs de technologies) doivent avoir présenté une usine de démonstration et un projet-pilote convaincants.

Contrats

Avant de communiquer avec les prêteurs, il est préférable d'avoir en main une version bien avancée des principaux contrats (sous une forme respectant la proposition de financement) :

- contrats de construction (ex. : ingénierie, approvisionnement et construction [IAC] ou ingénierie, approvisionnement et gestion de la construction [IAGC])
- contrats d'approvisionnement en équipement
- accords de financement du gouvernement
- contrats d'apport en capital et conventions entre actionnaires
- contrats d'écoulement (ou stratégie de vente prévue)
- contrats avec les principaux fournisseurs et contrats d'approvisionnement en matières premières (ou stratégie prévue d'approvisionnement en matières premières)
- contrats d'exploitation et d'entretien (ou stratégie d'exploitation prévue)
- contrats de licence ou de redevances et contrats de propriété intellectuelle connexes

Avant le financement par emprunt, ces contrats doivent avoir été dûment signés et jugés satisfaisants par les prêteurs et EDC, tant sur la forme que sur le fond.

Conseiller juridique ayant de l'expérience en financement de projets

Une fois que les parties ont accepté la proposition de financement et qu'EDC est prête à prendre une décision de crédit, il convient d'engager un conseiller juridique externe (aux frais de l'emprunteur) pour commencer à rédiger la convention de prêt en partant de la version quasi définitive de la proposition de financement. L'emprunteur a tout intérêt à retenir les services d'un conseiller juridique qui s'y connaît assez en financement de projets.

Un consultant est engagé par les prêteurs pour examiner le devis descriptif du projet.

Le consultant est engagé par les prêteurs jusqu'à l'achèvement du projet.

Le consultant remet un rapport de contrôle préalable pour que les prêteurs puissent évaluer le risque de crédit du projet.

⁵ Ce contrôle préalable dure généralement huit semaines ou plus, selon la complexité et l'état d'avancement du projet.



FINANCEMENT DE PROJETS

Lorsque les renseignements nécessaires décrits dans la section précédente relatifs au projet sont fournis, le contrôle préalable approfondi du projet peut commencer. Cette section vise à aider les parrains de projets de technologies propres à comprendre les exigences habituelles en matière de financement de projets. Il est important de noter qu'à ce stade du processus, les exigences en matière de renseignements se resserrent pour que le contrôle préalable puisse être effectué. Si lesdits renseignements sont transmis en retard, les délais pour le contrôle préalable seront allongés.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE PRÉALABLE

Les éléments suivants constituent les différentes étapes suivies par l'équipe dans le cadre du contrôle préalable du projet. Les parrains du projet devront fournir les renseignements nécessaires au contrôle préalable. Voici les principaux documents et exigences en matière de contrôle préalable exigés par EDC :

1. avis d'information sur le projet (AIP)
2. modèle financier
3. contrôle technique
4. contrôle du marché
5. contrôle relatif à l'environnement, la RSE et la corruption
6. contrôle juridique et rédaction de documents

Ces différents éléments et les renseignements requis correspondants sont décrits ci-dessous.

Avis d'information sur le projet (AIP)

Les parrains devraient pouvoir fournir aux prêteurs un document concis et organisé décrivant :

- le parrain du projet;
- le contexte du projet;

- le plan de construction;
- les technologies utilisées;
- les principaux contrats;
- le marché du produit;
- les sources et l'utilisation des fonds;
- le plan de financement.

Cet AIP sera utile pour promouvoir la transaction auprès d'autres institutions financières et permettra à EDC de donner aux parrains une rétroaction rapide.

Modèle financier

Les prêteurs demanderont un modèle financier Excel complet qui présente :

- le budget des travaux;
- l'échéancier des travaux;
- les sources et l'utilisation des fonds;
- le calendrier d'exploitation;
- l'échéancier du remboursement complet de la dette jusqu'à son terme comprenant des ratios de financement de projets (dont des ratios de couverture du service de la dette);
- le scénario dynamique négatif et positif concernant les phases de construction et d'exploitation, pour évaluer la capacité d'emprunt.

Le modèle doit aussi comprendre tous les ratios prévus aux dispositions financières, ce qui donnerait des précisions sur l'état des flux de trésorerie ou leur attribution⁶. Le modèle doit présenter des hypothèses détaillées concernant la construction, les frais d'exploitation, la production, les revenus et la dette. Ces hypothèses devront aussi être évaluées par le consultant du prêteur.

⁶ Système de remboursement de la dette selon lequel les prêteurs principaux (créanciers de haut niveau) reçoivent les paiements du principal et des intérêts du débiteur dès que les charges d'exploitation et les taxes et impôts ont été payés, tandis que les prêteurs subordonnés (créanciers de moindre niveau), selon le cas, reçoivent les paiements du principal et des intérêts après que les prêteurs principaux ont été payés. Les dividendes, payables aux investisseurs en capitaux propres, sont inférieurs dans la hiérarchie d'attribution des flux de trésorerie et sont sujets à des tests de distribution, conformément au profil du risque évalué des sources de financement s'inscrivant dans la structure du capital.

Contrôle technique

Un consultant technique indépendant doit être engagé au nom des prêteurs pour toutes les transactions de financement de projets. Il ne doit pas être lié aux parrains du projet, il doit avoir une expertise pertinente dans ce domaine et il doit pouvoir démontrer qu'il a déjà produit des rapports techniques pour différents projets et prêteurs.

Le contrôle préalable effectué par le consultant technique implique généralement une analyse et une comparaison des technologies, une visite du site, l'étude des contrats importants du projet, des discussions avec l'entreprise et la consultation des rapports existants. Le consultant remettra aux prêteurs un rapport de contrôle préalable dans lequel seront évalués la technologie du projet, l'échéancier des travaux, les coûts de construction, les frais d'exploitation et les hypothèses relatives au modèle financier. Ce rapport est indispensable pour permettre aux prêteurs d'évaluer les risques dans le cadre de leur processus de crédit. Le même consultant suivra l'évolution du projet au cours de la construction et des premières années. Il assurera ainsi aux prêteurs que l'échéancier et le budget sont respectés.

Le coût du rapport technique et du suivi de l'évolution de la construction et de la mise en service dépend du projet. Les parrains devraient prendre en considération cet aspect dans leur budget.

Contrôle du marché

Les prêteurs pourraient demander à un expert indépendant de préparer une étude de marché pour évaluer le risque de marché associé au projet. Cette exigence s'applique généralement lorsque le projet n'est pas soumis à des conditions d'achat ferme à prix fixe, ce qui signifie que les prêteurs sont exposés au risque de fluctuation du volume et des prix.

D'autres conditions pourraient inciter les prêteurs à réclamer une étude de marché. S'il y a lieu, d'autres études précises pourraient être nécessaires pour les nouvelles technologies.

Contrôle relatif à l'environnement, la RSE et la corruption

EDC effectuera un contrôle des incidences sociale et environnementales, ainsi que des volets de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de corruption. La portée de ce contrôle préalable dépend de la nature et de l'incidence du projet. Pour en savoir plus, consultez les Renseignements sur les opérations de financement de projets d'EDC (Annexe 1) et le Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux d'EDC.

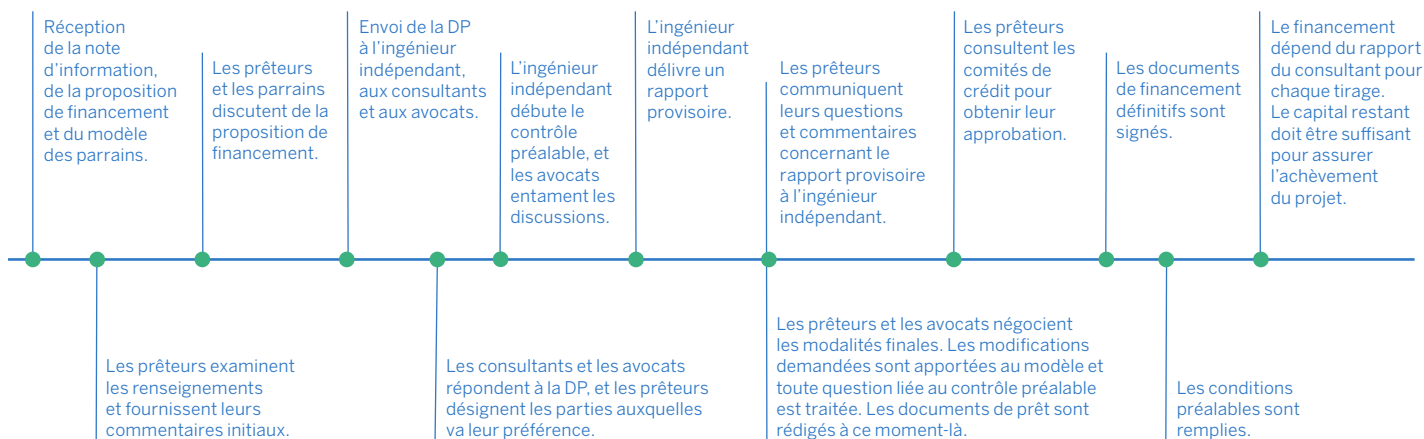
Contrôle juridique et rédaction de documents

Les prêteurs engageront un avocat-conseil indépendant, sans lien avec les parrains. Celui-ci dirigera habituellement la rédaction des documents et le contrôle juridique, y compris l'étude des documents pertinents du projet (contrats d'approvisionnement, d'écoulement, de construction, etc.). Les coûts liés à cet avocat-conseil peuvent varier, mais se situent généralement entre 100 000 et 150 000 dollars américains pour atteindre la clôture financière.

Échéancier du financement de projets

Le schéma ci-dessous représente un exemple d'échéancier pour le financement de projets. Une fois l'approbation de crédit obtenue, la structure et les modalités de financement doivent être définies et incluses aux documents de financement (une convention de prêt doit notamment être préparée). Lorsque les documents ont été signés par toutes les parties s'appliquent généralement des clauses (les « conditions préalables »). Si celles-ci sont remplies, la clôture financière est alors atteinte et le financement par emprunt peut aller de l'avant.

Le financement par emprunt consiste généralement en des demandes de tirage de dette mensuelles (après le financement en capitaux propres et en subvention, le cas échéant). Chaque mois, le consultant technique vérifiera les coûts à l'achèvement pour s'assurer que le capital restant est suffisant pour terminer la construction et procéder à la mise en service, et il prendra en considération tout retard ou dépassement des coûts alors prévu.



Une fois la construction terminée, la mise en service achevée et la production lancée, le consultant participe à l'évaluation du test d'achèvement. Quand toutes ces étapes commerciales et réglementaires sont achevées, notamment la mise en service, les parrains sont généralement libérés de leurs obligations, et la dette du financement de projet est alors sans recours pour les parrains (il existe aussi d'autres possibilités, comme la réduction du coût de la dette).

EXIGENCES EN MATIÈRE DE STRUCTURE DE FINANCEMENT DE PROJETS

La structure du financement de projets doit satisfaire certaines exigences qui diffèrent de celles du financement d'entreprises et pourraient être inconnues des parrains. Vous trouverez des renseignements supplémentaires ci-dessous.

Contrats

Il est essentiel d'établir des contrats appropriés pour atteindre les objectifs énumérés plus haut. Les prêteurs se posent généralement les questions suivantes.

Les ententes importantes du projet se contredisent-elles?

Les contrats d'approvisionnement (achats) et d'écoulement (ventes) doivent être équilibrés; leurs clauses et leurs risques principaux ne doivent pas entrer en conflit.

Les risques sont-ils attribués aux parties les mieux placées pour les gérer?

Par exemple, il vaut mieux que le risque de dépassement des coûts pendant la construction soit assumé par les parrains du projet, qui ont l'expertise technique nécessaire pour reconnaître et prendre en charge les problèmes de production. Ce risque devrait donc être assumé par les fournisseurs de capital-actions, et non les prêteurs.

Comme il a été mentionné plus haut, les prêteurs exigeront en garantie tous les actifs, les comptes et les contrats du projet sous forme de cessions. Il convient de noter que pour parvenir à ce type de structure, les prêteurs sont susceptibles de demander une signature de consentement légal aux principaux fournisseurs et clients.

Soutien à l'achèvement

Comme il est plus approprié d'attribuer le risque de construction aux parrains des projets, les prêteurs ne l'assumeront pas et exigeront probablement une combinaison des éléments suivants :

1. **Garanties d'achèvement** : données par les parrains du projet, sous une forme acceptable pour les prêteurs;
2. **Mécanismes pour le dépassement des coûts** : un compte financé par le capital-actions en place au départ qui servira à payer les dépassements de coûts et les retards à l'échéancier jusqu'à l'achèvement du projet;
3. **Contrats de construction à prix fixe** : les contrats d'IAC à prix fixe sont préférables.

Exigences en matière de capital-actions

Une structure de capital normale comprend au moins 30 à 40 % de capital-actions. Un capital subordonné à une créance de premier rang⁷ peut aussi avoir sa place, comme une subvention du gouvernement ou un autre prêt mezzanine.

Dans le cas du financement de projets de technologies propres, les prêteurs s'attendent à ce que la créance de premier rang soit la dernière source de financement décaissée pour le projet. La totalité du capital-actions et des autres sources doit donc être dépensée au préalable.

Conditions particulières et caractéristiques structurelles

Parfois nouvelles pour l'emprunteur, les conditions particulières habituelles du financement de projets comprennent les éléments suivants :

1. **Engagement de trésorerie** : les prêteurs exigent souvent qu'un pourcentage de la trésorerie disponible après le service de la dette soit prélevé pour les prépayer et ainsi réduire la durée de la dette. L'encaisse restante est habituellement à la disposition des actionnaires.
2. **Comptes de réserve** : l'équivalent de non moins de six mois de service de la dette (y compris les intérêts et le capital) doit être placé dans un compte de réserve garanti aux prêteurs en tant que condition d'achèvement.
3. **Rapports** : les prêteurs reçoivent régulièrement des rapports de construction et d'exploitation pendant la durée du prêt. Ces rapports peuvent être étudiés par l'ingénieur indépendant dans le cadre de son suivi.
4. **Restrictions sur la dette** : les dettes supplémentaires que le promoteur de projet peut contracter sont limitées.
5. **Conventions financières** : comprennent habituellement un ratio de couverture du service de la dette et un ratio de couverture pendant la durée du prêt minimaux et servent à garantir que le projet générera suffisamment de liquidités pour satisfaire au paiement des intérêts et du capital de la créance de premier rang.

⁷ Dans la structure de capital, la créance de premier rang occupe un rang supérieur par rapport aux autres instruments d'emprunt.

ANNEXE 1

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRANSACTIONS DE FINANCEMENT DE PROJETS D'EDC

En plus des éléments mentionnés ci-dessus, les aspects suivants feront l'objet d'un examen dans le cadre du contrôle préalable ou seront intégrés à la convention de prêt.

Évaluation du pays

EDC évaluera les facteurs contextuels associés au pays d'accueil du projet. L'évaluation portera sur la macroéconomie, le contrôle des changes, la fluctuation des taux d'intérêt, les dévaluations monétaires, le transfert et la convertibilité des devises, les expropriations et le risque lié à la violence politique.

Tarification du prêt

La tarification d'un prêt potentiel ne peut être déterminée qu'une fois le contrôle préalable et l'évaluation du profil de risque terminés. La répartition du risque permettra d'établir une tarification proportionnelle à l'engagement souscrit.

Modalités du prêt

Habituellement, les fonds sont avancés selon les modalités et les échéanciers des contrats de construction. À titre de condition préalable au financement, des sûretés doivent être établies et enregistrées, et des avis juridiques appropriés doivent confirmer l'opposabilité de ces sûretés.

Frais et dépenses

Les frais et honoraires des avocats-conseils et des conseillers indépendants sont généralement assumés par le parrain du projet pendant le processus de contrôle préalable. Une fois le financement accordé, ces dépenses peuvent être considérées comme liées au projet et financées au prorata par le prêt potentiel et le capital-actions.



Canada



UN MONDE À CONQUÉRIR